

N°27

En date de juin 2019

LES BARDEAUX D'ASPHALTE ET L'ENVIRONNEMENT

Les propriétaires tout comme les commerçants s'intéressent plus que jamais aux constructions écologiques et se préoccupent de l'incidence de leurs actes sur le monde qui les entoure. La demande de produits écologiques, affectant le moins possible l'environnement, bat son plein. Dans le même temps, les clients exigent encore que l'on ne fasse aucun compromis sur le rendement et l'aspect des produits destinés à protéger leurs propriétés et les mettre en valeur.

Les bardeaux d'asphalte fabriqués au Canada offrent de nombreux avantages du point de vue de l'environnement, tels que :

1. Les bardeaux peuvent être reconnus par les programmes de construction domiciliaire tels que le système d'évaluation LEED (leadership en conception énergétique et environnementale) et autres programmes similaires, pour leur teneur en produits recyclés, leur disponibilité locale ou autres avantages LEED.
2. Les bardeaux d'asphalte canadiens sont fabriqués à proximité de la plupart des grands centres urbains du Canada, ce qui tient au minimum l'empreinte écologique requise pour leur transport, et peut les rendre admissibles à des crédits LEED pour « produits régionaux ».
3. Les bardeaux étant relativement légers comme couvertures de toits, le renforcement de la charpente pour les supporter est inutile.
4. Les bardeaux d'asphalte ont une vie utile relativement longue : ce sont des matériaux de construction durables.
5. Les constructions-types de toits canadiens supportent facilement deux couches de bardeaux, réduisant ainsi les envois à la décharge, en attendant que les technologies de recyclage et de récupération des matériaux aient progressé davantage.

(Suite au verso)

6. Les chutes provenant de la fabrication des bardeaux (fentes, rognures, etc.) sont déjà utilisées dans les composés d'enrobage des chaussées, où leur teneur en asphalte et en fibres améliore la résistance à la déformation des chaussées, et les vieux bardeaux peuvent être recyclés en matières premières convenant à l'enrobage des chaussées, des terrains de stationnement et des voies d'accès.
7. Les bardeaux récupérés provenant des réfections et les résidus des usines servent aussi de source de combustible et d'énergie, surtout dans les établissements très énergivores tels que les fours à ciment.
8. Si les vieux bardeaux doivent être déposés dans les décharges municipales, on n'a identifié aucune préoccupation relative à la contamination des eaux souterraines.
9. Les usines canadiennes de bardeaux respectent tous les rigoureux impératifs gouvernementaux visant la propreté des émissions atmosphériques, et la plupart des usines opèrent en circuits d'eaux fermés.
10. Les toits en bardeaux d'asphalte se sont révélés être une excellente surface compatible avec le montage des chauffe-eau solaires et des cellules photovoltaïques.
11. Les bardeaux de couleur claire, telle que le blanc, ont une réflectivité et une émissivité relativement élevées, atténuant la formation d'îlots de chaleur urbains, et peuvent être admissibles au symbole Energy Star. (Remarque : actuellement Ressources naturelles Canada a déterminé que les classifications Energy Star pour les matériaux de couverture ne s'appliquent pas au Canada).

Lorsqu'on considère l'incidence sur l'environnement des diverses options de matériaux de couverture, les bardeaux d'asphalte offrent ces avantages, tout en ayant une grande durabilité, un excellent rapport qualité/prix, une grande valeur esthétique, et ils sont faciles à poser et à entretenir.

Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à casma@casma.ca, ou visiter notre site internet : www.casma.ca. Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.